

**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Fourniture et livraison de vêtements de travail neufs de haute visibilité pour les années 2019 à 2021

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert (application des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**Type d'accord-cadre :** Accord-cadre de fournitures

**Publication au JOUE :** OUI

**Lieu principal d'exécution :** SAINT-LOUIS Agglomération  
Code NUTS : FRF12

L'avis implique un marché public.

**Classification CPV :**

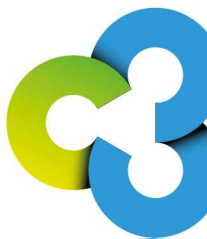
35 11 34 00 - 3 - Vêtements de protection et de sécurité

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Accord-cadre divisé en lots : OUI



Le marché est composé de 3 lots distincts, à savoir :

Lot 01A : Pantalon de haute visibilité

Codes CPV : 35 11 34 00 - 3 - Vêtements de protection et de sécurité

Durée du lot : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 octobre 2021.

Lot 01B : Bermuda de haute visibilité

Code CPV : 35 11 34 00 - 3 - Vêtements de protection et de sécurité

Durée du lot : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 octobre 2021.

Lot 01C : Tee-shirt manches courtes de haute visibilité

Code CPV : 35 11 34 00 - 3 - Vêtements de protection et de sécurité

Durée du lot : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 octobre 2021.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 octobre 2019. L'accord-cadre est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an par tacite reconduction. Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 octobre 2021.

**3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

**CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

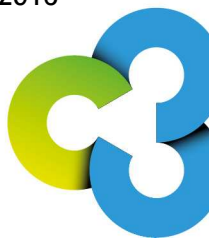
**Cautionnement et garanties exigées :**

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

Opération financée sur ressources propres de la collectivité.

Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



Délai global de paiement : 30 jours.

Les prix sont fermes et invariables pendant une durée d'un an, puis révisibles annuellement.  
Aucune avance ne sera versée.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.  
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre.

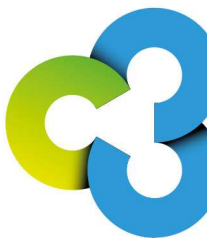
En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

**4. Procédure :**

**Type de procédure :** ouverte

**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :



Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique des offres	50 %
2	Prix des prestations	40 %
3	Délai de livraison	10 %

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

Date limite de réception des offres : lundi 04 mars 2019 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :  
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :  
3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

**5. Renseignements complémentaires :**

**Type de procédure**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de vêtements de travail neufs de haute visibilité pour les années 2019 à 2021, destinés au personnel des différents Services de SAINT-LOUIS Agglomération. Il s'agit de la relance du lot 01 initial « Pantalon, Bermuda et Tee-shirt manches courtes de haute visibilité » lancé le 19 juillet 2018, mais ayant été déclaré sans suite. Il a été décidé de décomposer ce lot 01 initial en trois lots dans le cadre de cette relance.

Les prestations pour chacun des trois lots donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

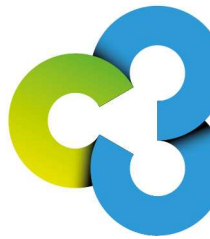
Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée initiale de l'accord-cadre définie à l'article 3.2 du règlement de la consultation dans les limites suivantes :

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 01A	Sans minimum	15 000 € HT
Lot 01B	Sans minimum	5 000 € HT
Lot 01C	Sans minimum	40 000 € HT

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction prévues à l'article 3.2 du règlement de la consultation.

**Précisions concernant les critères d'attribution des offres :**

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.



**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

**Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

**Renseignements complémentaires :**

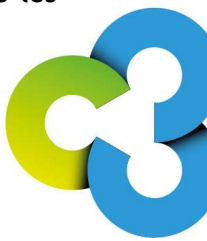
Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les



expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Lundi 28 janvier 2019

